



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2020-061

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2020

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-07-16-001 - Arrêté portant suppléance de la Préfète de la Nièvre (1 page)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2020-07-16-001

Arrêté portant suppléance de la Préfète de la Nièvre

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL**

DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL

Pôle animation interministérielle et Mutations Economiques

Affaire suivie par M. Samuel BRANDILY

TEL. : 03.86.60.72.25

Suppléance-PRÉFÈTE- SH12

ARRÊTÉ
portant suppléance de la Préfète de la Nièvre

La Préfète de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de **Mme Sylvie HOUSPIC** en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU le décret du 12 juillet 2019 portant nomination de **M. Laurent VIGNAUD** en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy ;

VU le décret du 18 février 2020 portant nomination de **Mme Blandine GEORJON**, Secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre ;

CONSIDÉRANT les absences simultanées de **Mme Sylvie HOUSPIC**, Préfète de la Nièvre et de **Mme Blandine GEORJON**, Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre ;

- A R R Ê T É -

Article 1 :

M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy est désigné pour assurer la suppléance de la Préfète de la Nièvre le vendredi 17 juillet 2020 de 05h00 à minuit.

Article 2 :

Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 16 JUL 2020
La Préfète,


Sylvie HOUSPIC